



## Aide juridictionnelle

-----  
Par camillecdy

bonjour,

Je viens d'envoyer une demande d'AJ. D'après vous, étant étudiante je l'aurais à 100% ?  
J'ai aussi vraiment peur que l'avocat qui me sois donné ne soit pas compétent et que je perde face à la personne alors que cette dernière m'as tout pris... Avez-vous des retours positifs des avocats d'AJ ?

merci de toutes éventuelles réponses !

-----  
Par TUT03

Bonjour

concernant l'aide juridictionnelle, elle est accordée selon certains barèmes de ressources

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074  
[/url]

attention, si vous êtes rattachée fiscalement à vos parents, leurs ressources seront prises en considération

concernant l'avocat, vous pouvez choisir l'avocat de votre choix s'il accepte de travailler dans le cadre de l'AJ

je vous confirme que d'excellents avocats peuvent intervenir dans ce cadre, il n'y a pas d'avocats "au rabais", cela n'existe pas, tous les avocats sont des professionnels, certains sont davantage spécialisés dans telle ou telle branche du droit